

En savoir plus

Savez-vous ce qu'est une fraude en matière de protection sociale ?

Nous vous proposons de le découvrir au travers d'exemples de typologies de fraudes :

- Facturation d'actes médicaux non réalisés
- Double facturation d'acte médical
- Activité réalisée pendant la perception d'indemnités journalières
- Non-respect des heures de présence à domicile lors d'un arrêt de travail
- Vie maritale non déclarée
- Fausse déclaration quant à la charge effective d'un enfant
- Fausse déclaration de ressources
- Perception d'une retraite et reprise d'une activité non autorisée ou non déclarée
- Non déclaration du décès d'un proche percevant une prestation MSA
- Falsification de documents
- Usurpation d'identité
- La non-déclaration de salariés ou des données salariales
- La non-déclaration de revenus professionnels
- Dissimulation d'activité agricole

Vous pouvez agir contre la fraude et ainsi assurer un paiement à bon droit Comment ?

Pour vos prestations de santé :

- ✓ regardez vos décomptes ([rappel des modalités d'accès](#)) et signalez à votre MSA toute anomalie de remboursement
- ✓ conservez votre carte vitale avec vous ou remettez là à un proche de confiance

Pour toutes vos prestations :

- Vous avez un doute sur la déclaration d'une ressource ?
 - ✓ renseignez-vous auprès de votre MSA : [site internet](#), appel au 02.37.999.999 ou rendez-vous
 - ✓ vous pouvez également consulter le site [oups.gouv.fr](#) où sont répertoriées les erreurs les plus fréquentes
- Dès lors que vous percevez une prestation non attendue : manifestez-vous rapidement
- Renseigner-vous sur vos droits, mais aussi de vos obligations : votre MSA est à votre écoute
- Un premier oubli rectifié spontanément n'est pas une fraude
- Rectifiez votre situation dans le délai fixé par votre MSA lorsque cela vous est demandé : cela prouvera votre bonne foi
- Les erreurs les plus fréquentes sont disponibles sur [oups.gouv.fr](#)

Pour les cotisations, salariées et non salariées :

- Faites-vous aider par votre MSA si vous avez un doute dans votre déclaration.
- Contactez votre MSA en cas de difficulté : cela prouvera votre bonne foi

Votre MSA lutte contre la fraude et est le garant du paiement à bon droit Comment ?

Votre MSA dispose d'un plan d'action annuel visant à :

- **Prévenir** les fraudes par des contrôles en amont de la gestion de votre dossier grâce à l'utilisation d'outils communs aux différents partenaires.
La prévention passe également par :

- ✓ la communication : votre MSA vous informe de vos droits et de vos obligations au travers de son site internet, de courriers d'informations générales, de réunions d'informations spécifiques, de rendez-vous prestations, ...
 - ✓ la formation de son personnel à la détection des situations litigieuses.
- **Détecter** les fraudes par l'étude des dossiers ciblés
La MSA travaille en étroite collaboration avec les organismes partenaires : CPAM, CARSAT, POLE EMPLOI, IMPOTS, PREFECTURE
- **Analyser** les typologies de fraude pour mettre en place de nouvelles actions (information, détection)

La fraude en chiffres en MSA BCL

	FRAUDE AUX PRESTATIONS	FRAUDE AUX COTISATIONS ET TRAVAIL ILLEGAL
2018	361 697 €	570 581 €
2019	251 298 €	617 696 €
2020	351 650 €	665 211 €
2021	510 782 €	624 193 €
2022	291 381 €	720 627 €
2023	335 701 €	754 456 €